

MONTREDON LABESSONNIE

 Novélas de Montredon

infos

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL SEMESTRIEL / JANVIER 2021



*Meilleurs
Voeux*



www.montredon-labessonnie.fr



Modification de l'équipe municipale	3
Collecte des déchets ménagers	3
Journée Défense et Citoyenneté	4
Partenariat avec le PNRHL	4
Animations de l'été	5
Intercommunalité	6
Livre de Christian Moulis	8
Une boîte à livres	8
Maison de Santé Pluridisciplinaire	9
Point Covid-19	9
Dynamisme de l'économie locale	10
Travaux en 2020	10
Fibre optique et adressage	11
Aide aux démarches	11
Associations	12
Ecoles publiques et privée	13
Restauration scolaire	13
Chantier loisirs jeunes	14
Secours Catholique et Croix-Rouge	14
Tribune libre	15
Etat-civil - Contact	16
Urbanisme - Information	16
Recensement de la population	16
Défibrillateurs	16

Directeur de la publication :

Jean-Paul CHAMAYOU

Comité de lecture :

Jean-Paul CHAMAYOU

Marie-Claude ROBERT

Christian BAÏSSE

Myriam DURAND

Ont participé à ce numéro :

Pascale BARNA-LEGRAND - Dominique GODOT-RAMADE

Pauline MARCOU-MADER - Christian BAÏSSE

Jean MARTINEZ - Marie-Claude ROBERT

David FRANCO - Jean-Pierre LESCURE

Helena POLDERVAART - Raoul DE RUS

Christian MOULIS - Croix-Rouge Française

Communauté de Communes Centre Tarn

Crédits photo :

CREAJ Graphique

Mairie de Montredon-Labessonnié

Conception graphique :

CREAJ Graphique - Montredon-Labessonnié

www.creajgraphique.com



Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement avec des encres végétales respectueuses de l'environnement.

Voilà bientôt un an que la nouvelle municipalité est en place. L'équipe de la majorité conduit activement les projets présentés lors de la campagne électorale. Le recours déposé par les membres de l'opposition municipale auprès du tribunal administratif de Toulouse a été rejeté par ce dernier lors du jugement en date du 30 septembre 2020.

Loin des polémiques, nos efforts se concentrent sur le social et le cadre de vie. Ils sont pour nous une priorité.

Plusieurs chantiers sont en cours :

- Soutien du projet de L'ADMR pour la création d'une micro-crèche.
- Aménagement du village :
 - Création d'un nouveau parking de manière à limiter le stationnement dans la Grand'Rue, sauf devant les commerces.
 - Aménagement d'espaces verts sur le Foirail.
 - Finalisation de l'aménagement du nouveau stade d'entraînement à Lourtal.
 - Travaux à l'école de la Sigourre, pour permettre à l'enseignant nommé sur le 4^e poste ouvert en septembre, de travailler dans de bonnes conditions.
 - Remise en état de la voirie détériorée par l'orage violent du 11 mai.

Nos projets sont ambitieux mais nous restons soucieux de la bonne gestion de nos impôts, vigilants aux dépenses de fonctionnement et à nos investissements.

2020 aura été une année difficile en raison de la pandémie de la Covid-19. Durant le confinement, nous avons assuré les différents services municipaux au minimum mais toujours présents. Nous remercions tous les salariés pour leur implication et leur disponibilité.

Durant l'été l'annulation des fêtes de village et les animations en tout genre a généré un manque de contact social difficile à supporter, surtout pour les personnes âgées et isolées. La solidarité et l'engagement de nos commerçants nous ont permis de mieux accepter cette situation. Certains ont découvert l'utilité de nos commerces de proximité.

Ces derniers mois les compteurs Linky ont été déployés sur la Commune. La Mairie n'a plus la compétence depuis des années de la gestion des compteurs électriques. Ces derniers sont la propriété du Syndicat Départemental « Territoire d'Energie Tarn » qui en lien avec ENEDIS et EDF assure la distribution électrique sur le Département.

Au mois de juillet, nous avons pu rouvrir la Maison de Santé Pluridisciplinaire avec tous les praticiens. En collaboration avec la Communauté de Communes nous sommes toujours à la recherche d'un nouveau Médecin pour renforcer l'équipe actuelle. Le Docteur SPINA et le Docteur JOLLET, qui ont accepté de venir plusieurs matinées par semaine, permettent d'assurer une présence médicale.

La mutualisation et la complémentarité dans notre Communauté de Communes nous permettront d'être efficaces et réactifs aux différentes problématiques qui nous sont posées. Après avoir pris les compétences eau-assainissement et enfance-jeunesse, un certain temps sera nécessaire pour harmoniser la gestion de l'ensemble.

De taille humaine, notre Communauté de Communes Centre Tarn saura s'adapter et répondre au mieux aux intérêts des 11 territoires qui la composent. Cette année 2020 nous laissera un souvenir amer, sur le plan sanitaire avec la Covid-19 et de l'insécurité due aux attentats.

Que nous réserve 2021 ?

Restons positifs et espérons retrouver une vie sociale normale.

Bonne et Heureuse Année 2021.

Jean-Paul CHAMAYOU

» Modification de l'équipe municipale et d'un délégué communautaire



Début octobre, par décision du tribunal administratif, **Helena POLDERVAART** rejoint l'équipe municipale à la place de Vanessa LAGARDE. **Jean-Pierre LESCURE** devient conseiller communautaire et prend la place de Claude HUET.

COLLECTE DE DÉCHETS MÉNAGERS

» Stop aux incivilités

« Les conteneurs ne sont pas des déchetteries ! ». Cette phrase, que l'on entend souvent, résume les difficultés quotidiennes rencontrées par tout un chacun face à des conteneurs débordants et/ou utilisés à mauvais escient.

Les déchets de type gravats, pneus, abats d'animaux, tables, chaises, verre, textile, peinture, objets encombrants, électroménager, déchets d'activité de soins, commerciale, industrielle, agricole et du bâtiment etc... n'ont pas leur place dans les conteneurs (tri sélectif et ordures ménagères) et pourtant nous en retrouvons encore tous les jours.

Actuellement, 15 filières sont spécialisées dans la récupération de ces déchets. Mais faut-il qu'ils soient correctement triés.

Pour rappel, les conteneurs jaunes sont destinés à recevoir :

- Les emballages (et non les objets) en carton, papier, aluminium, plastique ainsi que les journaux et les magazines.



Chacun doit savoir qu'en cas de non respect des consignes de tri, il peut être sanctionné (article 632-1 du code pénal) :

« Ne pas respecter les conditions de la collecte des déchets (jour, horaires, tri), est puni d'une amende forfaitaire

- de 35€, à la condition de payer immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction)
- ou de 75€ si les 35€ ne sont pas payés dans le délai de 45 jours

Si vous ne payez pas l'amende forfaitaire ou si vous la contestez, le juge du tribunal de police est saisi. Il pourra notamment décider d'une amende de 150€ maximum. »

De plus, à ce jour, de grandes quantités de masques se retrouvent déposés en vrac dans les conteneurs de tri sélectif alors qu'ils doivent être déposés, dans des sacs fermés, dans les conteneurs d'ordures ménagères.

Ces incivilités génèrent un coût supplémentaire tant au niveau de la collecte que du traitement des déchets, coût supporté par tous les habitants du territoire Centre Tarn.

Pour éviter ce surcoût inutile, TRIONS NOS DÉCHETS.



» Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile, ou au Consulat, s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^e anniversaire.

La Mairie (ou le Consulat), vous remettra alors une attestation de recensement.

Si l'obligation de se faire recenser à la Mairie du domicile demeure pour tout Français âgé de 16 ans, l'accomplissement de cette démarche n'a plus à être justifié entre le 16^e et le 25^e anniversaire pour être autorisé à s'inscrire aux concours ou aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

Désormais, entre le 16^e et à la veille du 25^e anniversaire, le jeune doit uniquement justifier de sa situation envers la Journée Défense et Citoyenneté. Les données issues du recensement permettront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

La JDC est une journée d'information du droit du citoyen, sur ses devoirs et sur le fonctionnement des institutions.

Vous recevez une convocation écrite vous indiquant la date de votre JDC entre la date de votre recensement et celle de



votre 18^e anniversaire. Si vous devenez Français entre 18 et 25 ans, vous recevez la convocation dans les 3 mois qui suivent votre recensement.

L'ordre de convocation vous parvient environ 45 jours avant la date de votre JDC. Votre participation à la JDC est obligatoire.

ÉCONOMIES D'ÉNERGIES

» Partenariat avec le PNRHL

Le Parc National Régional du Haut Languedoc (PNRHL) soucieux de la protection de l'environnement et travaillant pour les économies d'énergies a acheté des vélos à assistance électrique (VAE) qu'il met à disposition des communes du Parc. Dans ce cadre, la Commune de Montredon-Labessonnié a bénéficié d'un prêt de 4 VAE (3 de ville et 1 tout terrain) du 7 septembre au 5 octobre 2020.

L'information ayant circulé début août sur les réseaux et par affiches à l'Office de Tourisme, quelques habitants de la Commune ont pu profiter de cette mise à disposition gratuite de ces VAE pendant une à deux semaines.

Les bénéficiaires ont découvert les avantages de ces vélos pendant quelques jours (1 semaine en moyenne) aussi bien pour faire de bonnes promenades que pour remplacer leur voiture pour des déplacements quotidiens comme aller et revenir du travail ou faire des courses.

Unaniment, tous les utilisateurs ont été très satisfaits de cette possibilité de tester ces VAE. Un d'entre eux a précisé que : « c'était impeccable pour les non sportifs et que monter des côtes c'était de la rigolade ! ».



Nous regrettons que les demandeurs de VTT n'aient pu être tous satisfaits (le PNRHL n'a qu'un seul vélo de ce type).

La Commune remercie Le PNRHL pour la mise à disposition gratuite de ces 4 vélos et espère que cette initiative incitera les habitants, quand c'est possible, à choisir des moyens de déplacements plus respectueux de l'environnement. Une opération à renouveler...



» La Guerre des Boutons

Par l'intermédiaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, via ses services Enfance Jeunesse et Culture, en partenariat avec le collège Louisa Paulin, s'est produit à Montredon-Labessonnié et à Réalmont un théâtre musical : **La Guerre des Boutons**, d'après le roman de Louis PERGAUD.

34 enfants de 8 à 13 ans ont eu le courage de se présenter sur scène grâce à 15 jours de formation intensive en collaboration avec la compagnie professionnelle Figaro&Co. Cette expérience riche a permis à ces enfants de se divertir, de découvrir le monde du spectacle et de la mise en scène tout en s'amusant. Ils envisagent fortement de réitérer cette initiative.



» Marché des producteurs

Cet été, 4 lundis ont permis de regrouper les habitants à partir de 18h30 autour de différents corps de métier. Ils ont rencontré un franc succès malgré la situation sanitaire. Pour plus d'information, vous pouvez vous renseigner sur le site Facebook « L'Association Producteurs et Artisans du Coin ».

» Concours de chevaux de trait

Les éleveurs adhérents au Syndicat Hippique du Tarn, sont fidèles au concours local de chevaux de trait qui a eu lieu le 12 septembre 2020 au haras à Lourtal.

Les 10 participants ont présenté des juments de différentes races : Percheron, Breton et Comtois. Au total, 14 juments, suitées ou non, ont défilé dans la carrière du haras sous les yeux experts du jury.



Classement du concours

Class.	Eleveur (commune)	Jument
Breton suitée grande taille		
1	Nadège Angles (Fauch)	Fée de Marlac
2	EARL La Glévade (Vabre)	Udine 17
3	EARL La Glévade (Vabre)	Sisie de la Glévade
4	Michel Rigaud (Vindrac Alayrac)	Trompette 17
5	Marjorie Defrance (Labruguière)	Fiona du Bouyssou
Breton 1 an		
1	Patrice Bleys (St-Jean de Marcel)	Joy 8
2	Christian Bauguil (Carmaux)	Jolie de Seguiet
Breton 2 ans		
1	Patrice Bleys (St-Jean de Marcel)	Inès de Carbouere
Breton 3 ans		
1	Michel Rigaud (Vindrac Alayrac)	Hirondelle de Seguiet
Comtois suitée 3 à 7 ans		
1	Yvette Loupiac (Souel)	Elite 14
Comtois suitée 8 ans et plus		
1	Yvette Loupiac (Souel)	Vénus de Pratmayou
2	Jacques Mous (Viane)	Bene de Pratmayou
Percheron 3 ans		
1	Francis Cabot (Brens)	Heureuse de Niost
Percheron suitée		
1	EARL de Mirapeyre (Crespin)	Caline du Palis

Transfert des compétences

■ L'ENFANCE-JEUNESSE

La politique de la famille et l'éducation concernant la petite enfance, l'enfance et la jeunesse est un enjeu essentiel qui participe au développement social, économique, culturel et surtout à la qualité de vie des habitants de la Communauté de Communes Centre Tarn.

LES ENFANTS : POUR LEURS LOISIRS

De compétence Intercommunale, les centres de loisirs du territoire offrent aux enfants la possibilité d'être accueillis pendant le temps périscolaire, les mercredis, petites et grandes vacances scolaires afin de découvrir des animations, des activités riches et variées, mais aussi de partir en mini-camp.

■ Les Accueils Périscolaires Communautaires

Plus de 400 familles confient près de 500 enfants à l'année sur les 2 sites d'accueils périscolaires, celui de Montredon-Labessonnié et celui de Réalmont. Ils sont gérés par la Communauté de Communes et sont animés par un personnel formé et qualifié. Ces accueils de loisirs périscolaires sont ouverts le matin à partir de 7h20 et jusqu'à 18h30 le soir.

■ Les Accueils les mercredis

3 accueils sont proposés sur le territoire : Montredon-Labessonnié, Réalmont et Lomers. A Lomers, le centre de loisirs est géré par l'association «la Passerelle».

Ouverture en demi-journée avec ou sans repas ou en journée complète de 7h30 à 18h30.

■ Les Accueils de Loisirs Extrascolaires

Les activités proposées concernent les enfants séjournant sur le territoire communautaire pendant les vacances scolaires. Les différents centres fonctionnent pendant les vacances scolaires en différents points du territoire communautaire : Montredon-Labessonnié, Lomers et Réalmont.

LES JEUNES : POUR S'OUVRIER, AGIR ET GRANDIR !

La jeunesse est une préoccupation importante et une compétence dévolue à la Communauté de Communes qu'elle a souhaité développer avec le soutien direct des communes en proposant de mettre en œuvre la politique communautaire selon 3 axes :

- Favoriser l'épanouissement, la découverte, les loisirs collectifs et les espaces de vie des jeunes.
- Encourager l'apprentissage de la responsabilisation et susciter l'engagement des jeunes à la vie locale.
- Sensibiliser et prévenir des dangers liés au passage dans la vie d'adulte.

Les espaces jeunes proposent donc des actions en ce sens. Découvrez et rencontrez les animateurs pour participer aux différentes animations (espaces jeunes, projets, actions, sorties, séjours...).

La Communauté de Communes s'est dotée d'un logiciel commun à l'ensemble des accueils collectifs petite enfance, enfance et jeunesse. **A partir du 1^{er} janvier 2021, les familles pourront procéder aux réservations et aux paiements en ligne via le portail familles.**

Pour s'inscrire et se renseigner :

■ **Montredon-Labessonnié : M. GAUTRAND**

Tél : 09 61 68 97 99 / alsh-montredon@centretarn.fr

■ **Service enfance-jeunesse : M. MASSOUTIE**

Tél : 05 63 55 66 41 / alsh-realmont@centretarn.fr
jeunes-realmont@centretarn.fr

■ L'EAU-ASSAINISSEMENT

La Communauté de Communes Centre Tarn a pris la compétence eau et assainissement le 1^{er} janvier 2020, qui s'articule de deux façons :

- Premièrement, en ce qui concerne la gestion technique pour les fuites ainsi que le relevé des compteurs, nouveaux branchements, pose de compteurs ou avaries sur le réseau (eaux usées, eau potable), les services techniques de la Commune sont mis à disposition de l'intercommunalité pour l'ensemble des interventions, le contact pour l'administré reste toujours la Mairie de Montredon-Labessonnié.
- Deuxièmement, en ce qui concerne la facturation des abonnements et consommations, les changements de contrat et ou les réclamations, le service eau-assainissement de la Communauté de Communes Centre Tarn devient votre interlocuteur (eau-assainissement@centretarn.fr).



» Aides aux entreprises face à la Covid-19

Pleinement consciente des conséquences économiques et sociales qu'engendre la crise sanitaire pour les personnes, les entreprises et les territoires, la Communauté de Communes a décidé d'abonder le Fonds de solidarité de la Région Occitanie, destiné aux très petites entreprises particulièrement impactées par les mesures de confinement et la baisse de leur activité en raison de l'épidémie.

Ce sont à ce jour plus de 50 entreprises de tous secteurs d'activités tels l'artisanat, le commerce, les services ou l'agriculture qui ont perçu une subvention de l'intercommunalité de 500 à 2 000€ en complément de celle de la Région Occitanie. Ainsi, pour Montredon, 4 entreprises ont bénéficié de ces aides.

La Communauté de Communes a souhaité également abonder le Fonds L'OCCAL Occitanie afin de soutenir tout spécialement le tourisme, le commerce de proximité et l'artisanat. Ce fonds facilite le redémarrage de l'activité des entreprises par des aides à la trésorerie et par un accompagnement des investissements pour la mise en œuvre de mesures sanitaires.

Le service Développement économique de la Communauté de Communes accompagne les entreprises dans ces démarches et plus largement dans tous leurs projets.

**Renseignements au 05 31 81 96 00
ou economie@centretarn.fr**

» Aides pour l'amélioration de l'habitat

■ QU'EST-CE QU'UNE OPAH ?

Une OPAH (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat) a pour but d'accompagner au niveau technique et financier les propriétaires privés (occupants ou bailleurs) dans leur projet de réalisation de travaux d'amélioration de leur logement :

- Structure du bâtiment,
- Economies d'énergie,
- Qualité du logement,
- Confort,
- Accessibilité ou adaptation à la perte d'autonomie.

Cette opération va permettre d'améliorer le confort des logements, de valoriser l'offre locative et de dynamiser l'activité liée au bâtiment en accordant des subventions aux propriétaires qui souhaitent réaliser des travaux d'amélioration de leur logement.

■ VOUS SOUHAITEZ RÉALISER DES TRAVAUX ET BÉNÉFICIER DU CONSEIL DE L'OPAH ?

Plusieurs conditions doivent être réunies pour pouvoir bénéficier d'un appui :

- Être propriétaire d'un logement de plus de 15 ans, localisé sur le territoire de la Communauté de Communes Centre Tarn.
- S'engager à habiter le logement pendant au moins 6 ans en tant que résidence principale ou le louer avec un loyer conventionné à des locataires sélectionnés selon conditions de ressources pendant au moins 9 ans.
- Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment RGE.
- Les travaux ne doivent pas avoir débuté avant de faire la demande d'aide.

• Les types de travaux envisagés doivent être répertoriés sur la liste des travaux subventionnables de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) : gros œuvre, mise aux normes, raccordements de réseaux, isolation, chauffage, ventilation, menuiseries, accessibilité et adaptation du logement pour les personnes âgées ou en situation de handicap, etc. Le montant des aides dépend du type de travaux réalisés.

- Ne pas avoir obtenu d'aide de l'ANAH, ou un prêt à taux zéro dans le cadre de l'acquisition du logement, dans les cinq dernières années.
- Respecter les critères de ressources en vigueur (voir avec les animateurs OPAH).

■ QUI PEUT M'AIDER DANS MES DÉMARCHES ?

Pour savoir si vous pouvez bénéficier des aides financières et éventuellement monter votre dossier, **Stéphane PLANELLES et Philippe FERRET sont là pour vous accompagner gratuitement tout au long de votre projet :**

- Renseignements sur l'OPAH et conseils personnalisés sur votre projet de rénovation,
- Aide pour définir le programme de travaux correspondant à votre projet,
- Informations techniques, financières et juridiques nécessaires à la réalisation des travaux de réhabilitation et estimation du coût des travaux,
- Recherche des aides financières adaptées à votre situation,
- Accompagnement dans la constitution du dossier de demande de subvention, son dépôt et son suivi jusqu'à l'obtention des aides.

Si vous souhaitez entreprendre des travaux ou vous réfléchissez à de l'aménagement, contactez les animateurs de l'OPAH à la Communauté de Communes au 05 63 79 21 27.

Sortons de l'oubli nos poilus montredonnais

1914 : Jeunes et moins jeunes partirent, embrassant femme, enfants, parents... pensant rentrer pour Noël. Voyage en train, en camion, longue marche pour découvrir le Front : froid, pluie incessante, neige, boue épaisse où l'on s'enfonçait, ou chaleur torride sur un sol sablonneux et aride (Armée d'Orient) ... Comment et quand se déplacer... et gagner du terrain ? Attaquer ou se défendre ? L'ordre est strict : avancer coûte que coûte. Monter au combat ou se retrouver à creuser les nécessaires tranchées. Affronter l'ennemi, face à de nouvelles armes (grenades, mortiers, mitrailleuses, gaz toxiques et asphyxiants, mines souterraines, chars, lance-flammes, canons). Connaître de nouvelles maladies (fièvre typhoïde, tuberculose, dysenterie, paludisme, grippe espagnole). Résister au vacarme incessant et assourdissant des canons et des mitrailleuses... Blessures inédites entraînant tétanos, gangrène, mutilations, troubles nerveux. Est-ce l'Enfer déchaîné ou le royaume de la mort... ?

1918 : Revenir ! Quand ? Comment ? Déprimés, mutilés (gueules cassées)... Ils découvrent un étrange « nouveau monde » et comptent les absents : 161 Montredonnais, laissant veuves et orphelins, parents âgés...

Que trouver en lisant « N'OUBLIONS PAS NOS POILUS MONTREDONNAIS ? » Témoignages, régiments, lieux de combat, soins, quotidien du militaire... Qui les Américains surnommaient-ils Cher Ami ?

161 Montredonnais sont inscrits au Monument aux Morts, soit 3,90% des 4 125 habitants recensés en 1911.



Près de 10 millions de soldats ont perdu la vie (1,4 million de morts et de disparus pour la France). Il est à remarquer que, pendant cette période, 3 Morts pour la France n'ont pas leur nom inscrit sur un Monument aux Morts.

LECTURE

Une boîte à livres

Tout comme un petit poussin se cache sous l'aile de la poule, la boîte à livres de notre village niche sous le grand toit de l'église. Ancien local avec deux balances pour peser les camions, les remorques et le plus gros taureau du canton, ce petit bâtiment s'est transformé en boîte à livres.

De plus en plus de personnes s'y rendent, apportent ou prennent des livres. De nouvelles étagères ont été données par les Montredonnais, et une jolie étagère de l'ancien SPAR a trouvé sa nouvelle maison. Rien ne se perd, tout se réutilise !

Bientôt la façade sera rénovée avec peinture fraîche sur mur et fenêtre, il y aura un joli panneau décoratif pour indiquer l'endroit.

Nous espérons que cette belle initiative se poursuivra. Bonne lecture à vous toutes et tous !

» Un équipement médical remis en service

Suite à l'incendie survenu en novembre 2017 et aux différentes expertises menées (qui ont permis d'apprécier ce qu'il était possible ou non de réaliser, les modalités ainsi que les coûts liés), la Communauté de Communes Centre Tarn a acté pour une réhabilitation partielle de la Maison de santé pluridisciplinaire (parties ouest et centrale) de Montredon-Labessonnié. Un marché de maîtrise d'œuvre a été attribué. Les premiers travaux de démolition et de décontamination ont débuté à l'automne 2019 et l'équipement a pu être remis en service le 1^{er} juillet 2020.

Le temps des travaux, l'ensemble des professionnels de santé a été relogé au sein du bâtiment communal occupé jadis par le Trésor Public, puis à compter du 1^{er} août 2019, certains d'entre eux ont déménagé au 1 rue du 19 mars 1962 pour des raisons d'accessibilité.

Aujourd'hui ce sont 16 praticiens qui exercent au sein de cette Maison de santé : 3 cabinets de médecine générale (dont 2 à temps partiel), 1 cabinet de kinésithérapie, 2 cabinets d'infirmières, 1 cabinet de sage-femme, 1 cabinet de podologie ainsi qu'un cabinet de psychomotricité (à temps partiel pour ces 3 derniers).

» Des démarches engagées pour étoffer l'offre de soins

Suite aux départs en milieu d'année 2018 de 2 Docteurs (laissant un unique médecin généraliste en exercice pour une patientèle estimée à plus de 4 000 habitants) et souhaitant conserver un niveau de soins médicaux respectables et accessibles pour tous (difficultés pour certains patients de se rendre dans des cabinets excentrés du bourg), la Communauté de Communes et la Commune de Montredon-Labessonnié ont saisi les partenaires Santé (dont notamment l'ARS et le Conseil de l'Ordre départemental des médecins généralistes) afin que des réflexions soient nourries et que des solutions soient apportées.

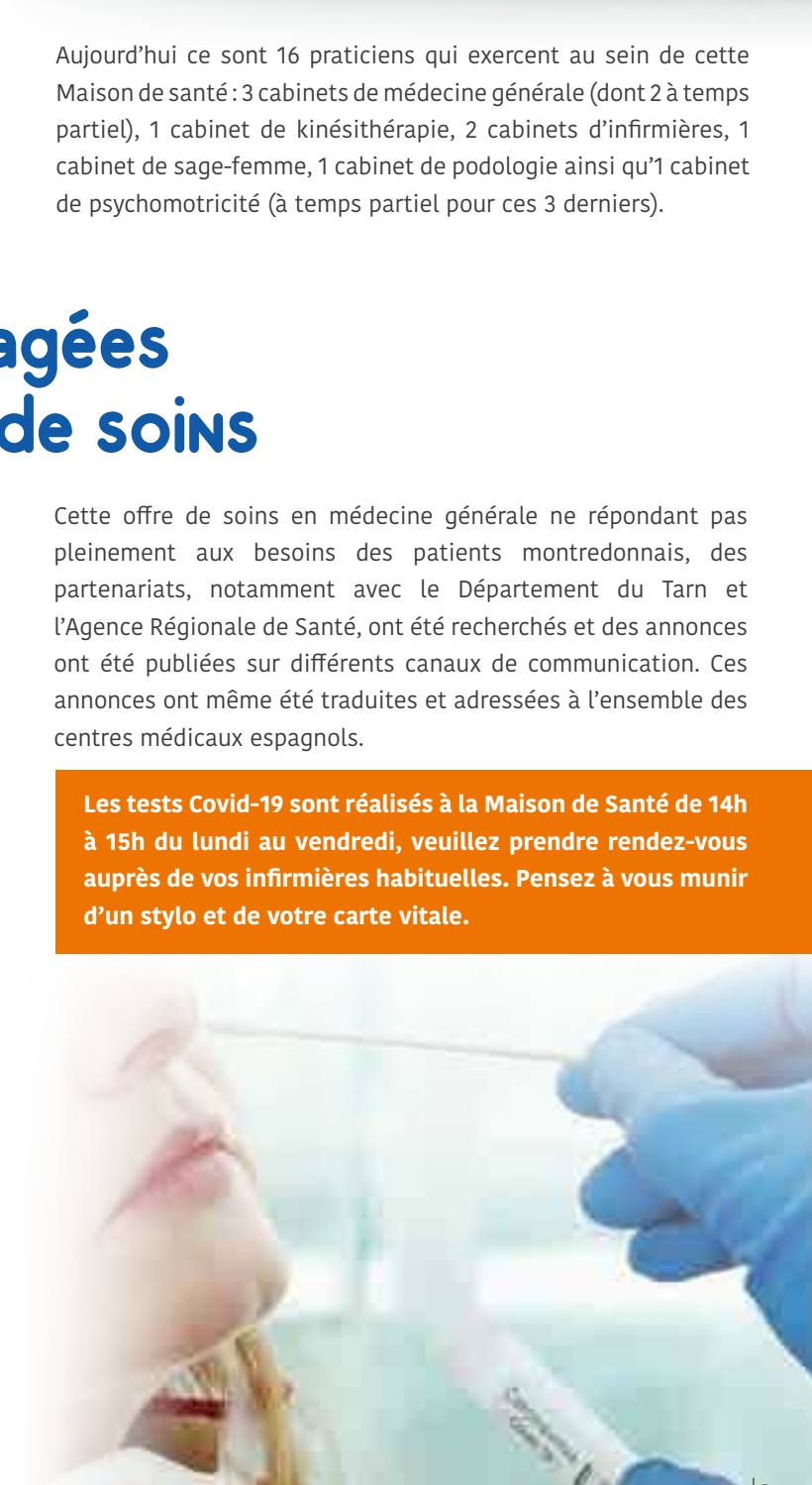
Suite à plusieurs temps d'échanges associant également les professionnels de santé, et dans l'attente de retrouver un praticien qui exercerait à temps complet sur la Commune, il a été proposé d'expérimenter la venue de médecins généralistes réalmontais, 2 demi-journées par semaine.

L'ensemble des démarches administratives (dont obtention de l'autorisation d'ouverture d'un cabinet secondaire) et techniques (dont équipement du cabinet médical pris en charge financièrement par l'Association des PROfessionnels de Santé de Montredon-Labessonnié - ASPROS) nécessaires à la bonne exécution de ce projet ont été entreprises tout début 2019.

Ainsi, exercent depuis juillet 2019, 2 demi-journées par semaine, 2 médecins généralistes de la MSP Dunant de Réalmont (Docteurs SPINA et JOLLET).

Cette offre de soins en médecine générale ne répondant pas pleinement aux besoins des patients montredonnais, des partenariats, notamment avec le Département du Tarn et l'Agence Régionale de Santé, ont été recherchés et des annonces ont été publiées sur différents canaux de communication. Ces annonces ont même été traduites et adressées à l'ensemble des centres médicaux espagnols.

Les tests Covid-19 sont réalisés à la Maison de Santé de 14h à 15h du lundi au vendredi, veuillez prendre rendez-vous auprès de vos infirmières habituelles. Pensez à vous munir d'un stylo et de votre carte vitale.



» Dynamisme de l'économie locale

La Mairie soutien le commerce local. On constate un dynamisme certain dans la Grand'Rue avec l'ouverture de la galerie d'art, d'un cabinet d'ostéopathie (M. POUDOU Florent - Tél. 07 67 29 90 27) et l'implantation d'un salon de thé : le Cake House.

Nous saluons la réactivité des commerçants qui, dans la période de confinement, ont fait preuve d'imagination et d'adaptation en proposant la livraison de repas ou de courses. La Commune remercie M. Nicolas FABRE pour le don de ses chrysanthèmes invendus.

Il est primordial que le commerce de proximité fonctionne. Il est un des attraits de notre Commune. Au sein de l'intercommunalité, le Conseil Municipal soutiendra les commerçants dans leurs projets d'installation, de fonctionnement...



» Investissements et travaux en 2020

Intitulés	Réalisations	Coûts
Bâtiments communaux	Aménagement des bureaux de la Mairie et vidéo-projecteur	28 228€
	Moulin de Lafargue	10 939€
	Mise en conformité de la boucherie	29 525€
	Planétarium	4 191€
	Porte de la salle polyvalente	8 500€
	Accessibilité du Monuments aux Morts	6 908€
	Création d'un ossuaire et relevage des tombes au cimetière de St-Martin de Calmès	5 112€
	Réfection du parvis de l'église Saint-Jean-Baptiste	9 900€
Achat bâtiment	36 Grand'Rue*	100 000€
Voirie	Travaux réalisés	94 658€
	Parking de la Maison de Santé	6 836€
Eclairage public	Passage éclairage LEDS	2 344€
Travaux au barrage de Bezan		35 162€
Embellissement	Réfection des murs en pierres apparentes du Foirail (en cours)	24 774€
	Achats de jardinières	2 814€
Achats matériels	Service Technique	10 115€
	Défibrillateurs	10 300€
Stade de Lourtal	Terrain d'entraînement, piste de course, parking, éclairage	71 635€

* L'achat effectué du 36 Grand'Rue rentre dans le cadre du futur projet de l'aménagement de la traversée du centre bourg.

Malgré la crise sanitaire la quasi-totalité des travaux prévus a pu être réalisée. Ces travaux ont été effectués par des entreprises locales quand cela a été possible.

» Vers une optimisation des services

L'adressage consiste à assigner des adresses permettant la localisation d'habitations ou de locaux. Il consiste le plus souvent à nommer des voies et à assigner des numéros aux bâtiments que la voie dessert.

Les Communes de plus de 2000 habitants doivent transmettre au centre des impôts ou au bureau du cadastre, une liste des voies publiques et le numérotage des immeubles ainsi que leurs modifications. L'adressage permet :

■ LA RAPIDITÉ D'INTERVENTION DES SERVICES D'URGENCE

- Rapidité d'accès sur les lieux d'un accident ou d'un sinistre
- Visualisation de la zone d'intervention avant l'arrivée sur site (eau, accès...)

■ L'EFFICACITÉ DE L'ACHEMINEMENT DU COURRIER, DES COLIS

- La Poste estime à 300 millions le nombre de colis retournés faute d'une adresse correcte.
- Impact du e-commerce sur le nombre de colis livrés : 400 millions de colis en 2014.

■ L'OPTIMISATION DES SERVICES

- Collecte des déchets.
- Services à la personne.
- Déploiements des réseaux (Eau, télécoms, fibre...).

■ LA NAVIGATION

- Généralisation de l'usage des GPS par les particuliers sur des terminaux multiples.

■ LES SERVICES DES IMPÔTS

Il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur la dénomination des rues et des places publiques. Ces délibérations sont soumises à l'approbation du Préfet.



La dénomination des voies est entièrement à la charge de la Commune. Ces dépenses sont afférentes aux «dépenses d'entretien des voies communales». La numérotation est à la charge de la Commune à la première installation seulement. Le propriétaire est ensuite chargé de son entretien et renouvellement le cas échéant. Les propriétaires des immeubles ne peuvent s'opposer à l'apposition des plaques indicatrices de noms de rues ou de numérotation sur leurs immeubles.

Les Conseils municipaux ne sont pas compétents pour fixer les dénominations des voies privées.

Les administrés doivent être informés de la numérotation de leur habitation. Un courrier est adressé aux propriétaires concernés les informant :

- De leur nouvelle adresse
- De la nécessité de la transmettre à leurs contacts (impôts, CPAM...).
- De l'obligation d'informer leurs locataires.
- Des conditions de mise à disposition et de pose de la plaque de numéro.

Un arrêté municipal sera pris pour fixer les conditions de pose de ces numéros de rue.

L'adressage est obligatoire afin de bénéficier de la fibre. Elle sera déployée sur le territoire montredonnais dans le courant de l'année 2021. Les Communes dont l'adressage sera conforme seront les premières à bénéficier de la fibre après travaux d'implantation du fournisseur internet.

» Un point d'accueil numérique itinérant

La Fédération Familiales Rurales du Tarn vous propose un jeudi par mois (de 14h à 17h) à la Mairie de Montredon-Labessonnié, un point d'accueil numérique itinérant. Il s'agit d'un service d'écoute et d'aides aux démarches. Un travailleur social vous reçoit sur rendez-vous individualisé afin de vous accompagner dans vos démarches en ligne (santé, impôts, logements, pôle emploi, retraite...) et l'accès aux droits. **Pour toutes demandes, contactez Nadège FABRE au 07 61 60 99 90.**



» Bilan sportif et subventions



Après une saison sportive bien remplie, Mélody JULIEN se prépare pour les Jeux Olympiques. Tout récemment, Mélody, a été sélectionnée en équipe de France séniors pour les championnats du monde de semi-marathon, mi-octobre en Pologne. Elle a terminé 3^e meilleure athlète française en équipe de France A. Désormais, elle s'entraîne dans la perspective des Jeux Olympiques de Paris 2024.

A saluer aussi les performances de nos rugbymans qui ont réalisé une belle saison ainsi que le club de judo.

La Commune poursuivra ses efforts pour encourager les différents athlètes, clubs sportifs et associations culturelles œuvrant sur le village...



Associations Sportives	Subvention*
AAPPMA (Pêche)	200€
AMTACA	300€
ASM (Football)	1 000€
Association Multi-Sports Montredonnaise	1 200€
Étrier Montredonnais	600€
Association de Gymnastique Montredonnaise	300€
Judo Club Montredonnais	1 200€
Les Archers de Montredon	600€
Montredon Country Club	300€
Olympique Montredonnais XV	2 400€
Planète Danse	400€
Club de Volley Montredonnais	400€
Boules Montredonnaises	400€
Majorettes de Montredon-Labessonnié	300€

Associations culturelles	Subvention*
APAM	200€
AMACC (cinéma)	1 800€
ASPER	300€
Au bonheur des Cloches dal Salclaset	400€
Génération Mouvement	600€
ADMR	700€
Comité des Fêtes de Montredon-Labessonnié	1 600€
Comité des Fêtes des Fournials	200€
PEGAASE (Planétarium)	1 200€
Amicale des Sapeurs-Pompiers	150€
Association Effervescence	100€
Association Eclaireurs et Eclaireuses	750€
APLA	100€

* Ces dotations sont reconduites de 2019.

» Une rentrée en bon ordre

La rentrée scolaire s'est bien passée malgré les contraintes sanitaires toujours en vigueur. L'effectif global étant de 187 élèves sur la Commune.

■ OUVERTURE DE LA 4^E CLASSE À LA SIGOURRE

Cette année, le nombre d'élèves est en hausse sur l'école de la Sigourre. L'évolution du nombre de classes est positive, puisque Montredon-Labessonnié a vu l'ouverture d'une quatrième classe à l'école de la Sigourre. Un grand merci à tous ceux qui ont œuvré pour cette ouverture, synonyme de meilleures conditions d'apprentissage pour les enfants mais aussi de meilleures conditions de travail pour les enseignants. L'aménagement de cette quatrième classe nécessitera des travaux afin de libérer la salle « informatique » où elle est actuellement installée.

■ LES EFFECTIFS

• Ecole de la Sigourre

M^{me} E. HERAIL : 26 élèves (TPS-PS-MS)

M. L. DEVEAUX à qui nous souhaitons la bienvenue, prend en charge les GS et CP : 22 élèves.

M^{me} G. CABROL : 23 élèves (CE1-CE2)

M^{me} C. PAYRASTRE : 20 élèves (CM1-CM2)

• Ecole Sainte-Thérèse

M^{me} J. DIDIER-FABRE : 24 élèves (TPS-PS-MS-GS-CP)

M^{me} K. SANCHEZ remplaçante de A. BARNETO : 22 élèves (CE1-CE2)

M^{me} A. MESSEGER : 16 élèves (CM1-CM2)

• Ecole des Fournials

M^{me} V. FONDEVIELLE : 22 élèves (CP-CE1-CE2)

M^{me} F. MONTEILLET : 13 élèves (CM1-CM2)

RESTAURATION SCOLAIRE

» API et rapprochement intergénérationnel à Sainte-Agnès

■ CANTINE SCOLAIRE API

Depuis la rentrée, la société API Restauration nous fournit les repas pour les écoles de la Sigourre et des Fournials. Située à Saint-Jean près de Toulouse, elle nous garantit 50 à 80% de produits frais selon la saison, des produits 100% français (viandes, volailles, yaourts), 20% minimum de produits Bio répartis tout au long de la semaine. Quelques soucis de démarrage ont été solutionnés lors de la rencontre API/municipalité courant novembre, en visio-conférence.

■ RAPPROCHEMENT DES ÉLÈVES À LA MAISON DE RETRAITE

Nouveauté pour 2020, les enfants de l'école privée vont manger à l'EHPAD Sainte-Agnès. La communauté éducative de l'école (enseignants, personnels de service, parents d'élèves, APEL, OGEC) est ravie de l'aboutissement de ce projet « Partage entr'âges ».

Depuis la prise de ses fonctions à la direction de l'école Sainte-Thérèse en septembre 2013, M^{me} DIDIER FABRE avait comme objectif le rapprochement intergénérationnel avec l'EHPAD Sainte-Agnès.

Ce projet s'est finalisé à la rentrée 2020-2021 par la délocalisation de la cantine scolaire dans les locaux de la Maison de retraite. Initialement, il était prévu que les enfants et les personnes âgées partagent le repas aux mêmes tables, malheureusement la Covid-19 en a décidé autrement. Les plus grandes précautions sont mises en œuvre par rapport à la pandémie. De ce fait, les enfants restent à la même place à table, les portes de la véranda restent pour le moment closes afin de protéger les personnes âgées les plus fragilisées.

Les enfants sont accueillis dans la véranda (80m²) dont la construction s'est terminée pour la rentrée, un point d'eau a été installé à l'extérieur permettant à l'école d'être en toute autonomie.

L'école a fourni les tables et les chaises des maternelles spécifiques à l'âge des enfants, de la vaisselle, un chariot et des meubles afin de stocker tout le matériel nécessaire pour la prise des repas. Le personnel de l'école (ASEM* et enseignantes) assure le service complet des enfants, elles ont à leur disposition 3 chariots : pour le chaud, pour le froid, pour la vaisselle et le ménage. Les repas sont préparés préalablement par le service des cuisines. Une ASEM reste de 13h à 13h45 afin de procéder au nettoyage et à la désinfection des tables, l'entretien des sols étant assuré par la Maison de retraite.

Les deux Directrices, Joanna LOSAT et Juliette DIDIER FABRE, le cuisinier, la gouvernante et les ASEM se réunissent une fois par mois afin de faire le point sur l'organisation et la composition des menus.

Cette expérience est enrichissante sur les plans relationnel, diététique et gustatif, tout le monde est impatient que la pandémie se termine pour vraiment partager les repas entre générations.

Le mini-bus de la municipalité est mis à disposition de l'école Sainte-Thérèse pour amener les tout petits à l'EHPAD à midi. Une convention a été signée entre les deux partenaires.

* ASEM : Agent Spécialisé des Écoles Maternelles.

Composteurs pédagogiques

La Communauté de Communes Centre Tarn a proposé aux jeunes du territoire de participer à un « Chantier Loisirs Jeunes » pendant les vacances de la Toussaint.



L'objectif était de permettre à un groupe de jeunes de s'impliquer sur un projet en lien avec le développement durable. L'action retenue a été la création de plusieurs composteurs en bois de récupération à destination de l'école maternelle de l'école de la Sigourre.

Du 19 au 23 octobre, 10 adolescents dont 7 Montredonnais, se sont retrouvés pour construire des composteurs et renforcer les composteurs pédagogiques mis en place en début d'année 2020 devant le centre de loisirs.



En contrepartie, le groupe pouvait bénéficier de journées de loisirs (bowling, karting...). Malheureusement, l'actualité sanitaire a terni la fin des vacances.

Ces journées ont été riches de partage et de sens pour ce groupe de jeunes. Les composteurs réalisés sont à la taille des enfants de maternelle pour leur permettre une meilleure utilisation. Le CPIE est intervenu pour échanger avec eux sur le compostage, sa réalisation, son utilisation et plus largement sur le tri des déchets.

Contact du service Jeunesse :

2 rue Villenouvelle – 81120 Réalmont

jeunesse-realmont@centretarn.fr

Animateurs : 06 07 89 04 14 - Secrétariat : 05 63 55 66 41

Espace Jeunes Centre Tarn

Une permanence à la Mairie

Une équipe du Secours Catholique est en place dans notre village. Ensemble, avec les bénévoles de Réalmont et en lien avec des assistantes sociales du secteur, nous sommes attentifs aux situations des familles en difficulté, et vous pouvez nous signaler si autour de vous il y a une famille dans le besoin. Nous pouvons vous recevoir sur rendez-vous à la Mairie.

Secours Catholique Réalmont

2 rue Badou 81120 RÉALMONT

realmont812@secours-catholique.org

Pour les appels d'urgence : 06 83 62 28 71

L'Unité Locale de la Croix-Rouge de Réalmont prévoit courant 2021 de faire une permanence à la Mairie de Montredon-Labessonnié en accord avec la Municipalité.

Une rencontre entre les responsables de l'Unité Locale et les élus de Montredon est prévue en début d'année 2021, pour finaliser la mise en place de cette permanence (périodicité, ...) au cours de

croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



laquelle un bénévole de la Croix-Rouge accueillera les personnes résidant dans les communes du Montredonnais. Il se tiendra à votre écoute et pourra dispenser, si besoin, une aide alimentaire selon des critères précis.

Le local de la Croix-Rouge de Réalmont est situé dans l'aile droite de la Maison de Santé, place Henry Dunant. Une vestiboutique offre à la vente des vêtements et des objets du quotidien à petit prix, le mardi matin, le mercredi matin et après-midi. La vente est ouverte à tout le monde, pas seulement aux plus démunis. L'achat est un acte d'engagement et un don pour les activités.

Une distribution alimentaire est effectuée le mercredi après-midi.

En plus du service social, l'Unité Locale donne des cours de secourisme, gère « l'Ostal de la Prada », lieu d'accueil et d'hébergement provisoire.

Retrouvez-nous sur www.tarn.croix-rouge.fr

Pour les appels d'urgence : 06 74 57 39 71

» Un bel avenir pour Montredon-Labessonnié

Avant toutes choses, nous vous souhaitons une belle et heureuse année 2021.

■ ANCIEN UTILE – FAITES VOS ADIEUX



Comble de l'ironie pour cet emplacement commercial qui arbore en façade une publicité pour promouvoir le commerce local, alors même que sa destruction est commanditée. Est-ce ainsi que l'on développe le commerce sur la commune ? A défaut, le bâtiment aurait pu tout aussi bien abriter un des nombreux projets à la recherche d'un local. Alors pourquoi détruire ?

■ NOTRE BILAN DE DÉBUT DE MANDAT NOUS AVONS DEMANDÉ :

1. La création de plusieurs commissions au sein du conseil municipal pour travailler tous ensemble sur différentes thématiques. Seul existent des groupes de travail desquels nous sommes exclus.
2. Que les conseils municipaux soient programmés à date fixe pour faciliter la participation citoyenne, par exemple tous les premiers lundis du mois : le maire a refusé préférant les dates au cas par cas.
3. Que le bâtiment du 36 Grand'Rue ne soit pas détruit et qu'il soit affecté à des projets tels que : maison des associations, foyer de jeunes, bureaux pour des entrepreneurs, une MJC, ou tout autre projet.
4. A pouvoir débattre des sujets qui nous paraissent importantes pour la commune. Il faut savoir que le règlement intérieur voté par la majorité autorise le débat seulement si la majorité des élus en sont d'accord. Cela représente une entrave grave à l'exercice de votre représentation et à la démocratie.
5. Un débat de l'ensemble du Conseil Municipal sur la question de l'installation des compteurs LINKY, sachant que ces derniers sont la propriété de la collectivité. Faute de volonté, le débat n'a pas eu lieu.

■ AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG UN PROJET MONTÉ À L'ENVERS !

Après une première étude réalisée lors de la précédente mandature, une seconde étude qui serait cette fois globale est prévue. Nous avons demandé que la population soit consultée en amont du projet. Article sur notre site internet.

■ LE GROUPE DE TRAVAIL « PARTICIPATION CITOYENNE » que nous avons créé s'est réuni plusieurs fois avec quelques élus de la majorité et des habitants. Il a été à l'origine d'une réunion publique sur les compteurs Linky et travaille sur la méthodologie de l'aménagement du centre bourg. Rejoignez le groupe.



■ COMMENT FAIRE PLUS AVEC MOINS

Nous avons beaucoup d'autres choses à vous dire et la place nous manque. Rendez-vous à l'adresse www.elus-un-bel-avenir.com pour connaître la suite.

■ NOS DOSSIERS INTERNET :

Où en est le projet d'éoliennes industrielles sur la commune – Aménagement du centre bourg – Retrait de notre commune de la 3CT – Premier bilan de la municipalité.

■ **NOUS SOUTENONS TOUS LES SOIGNANTS** des maisons de retraite et autres services médicaux-sociaux et hospitaliers qui donnent sans compter pour préserver la santé de nos aînés et des plus fragiles. Ils méritent toute notre reconnaissance.

Nos permanences se tiennent les 1^{er} et 3^e samedis du mois en salle du conseil.

Nos valeurs restent inchangées ; nous souhaitons continuer à relayer vos questions et autres demandes. Nous sommes à votre écoute et défendons le débat démocratique et la participation citoyenne

Notre adresse mail : elus.unbelavenir@yahoo.com

Le texte publié dans cette rubrique relève de la seule responsabilité du groupe politique signataire. Il ne saurait en aucun cas engager la responsabilité du groupe majoritaire du Conseil Municipal.

» Etat civil

Du 26 juin au 9 novembre 2020

■ BIENVENUE À...

Arthur CONDON, Léo CORFMAT, Théo LINDEMANN et Manéa PELISSOU ESCUDIÉ.

■ TOUS NOS VŒUX DE BONHEUR À...

Marie-Claude EYRIEY et Michel PANNETIER, Aurélie FRANCO et Nicolas VARNIER, Angélique HOMÈRE et Jérémie BARTHE, Marie-Claude LEPOUDRE et Rachid HABBOUCHI, Karine TURRO et Jean CHAUDESAIGUES.

■ ILS NOUS ONT QUITTÉS...

Aimé ALBERT, Marie-Louise ANTINI épouse CURVALE, Hervé BERMOND, Jean-Louis CORBIÈRE, Lucien DOCO, Marie GAIDO veuve AZÉMA, Marie JULIEN veuve VIALA, Nicole LENNE épouse BENNE, Pierre MAS, Henri MOLINA, Jean MOUNIS, Lucette VAREILLES épouse LOUP.

ainsi que... Odette BAÏSSE « Fourcaric », Jacqueline BARDOU « Lavour », Roseline BARDOU « La Salvanié », Reine BOUSQUET « La Gayé », Maria CAMP « Moulin du Barthas », Marie CARAYON « Labessonnié », Reine MALFETES « Moynès », Anne MOTHES « Castelfranc », Francis SÉVÉRAC « Labessonnié », Yvette THERON « Labessonnié », Jacqueline VAREILLES « La Salvanié ».

» Urbanisme

Au 9 novembre 2020

En 2020, 12 permis de construire ont été déposés, 34 déclarations de travaux pour rénovation, 81 certificats d'urbanisme (75 informatifs et 6 opérationnels).

» Recensement de la population

Le recensement de la population pour notre Commune devait avoir lieu du 21 janvier au 20 février 2021. **En raison de la crise sanitaire, la campagne de recensement est reportée à 2022.**

» Information

La diffusion de l'information dans le village est un souci permanent. Afin d'améliorer la communication, la Mairie envisage l'acquisition d'un panneau d'information lumineux qui sera implanté au niveau de l'ancien magasin Utile.

Par ailleurs, la Commune va adhérer à une application qui, après téléchargement sur vos téléphones portables, vous permettra d'être alertés en temps réel des événements se déroulant sur la Commune (intempéries, informations diverses..).

» Contacts

Mairie de Montredon-Labessonnié

Tél. 05 63 75 14 18 - Fax 05 63 75 18 11

www.montredon-labessonnie.fr

mairie.montredonlabessonnie@wanadoo.fr

Ouverte du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Fermée le mercredi après-midi.

■ PERMANENCES

Le Maire

Le lundi de 10h à 12h ou sur rendez-vous au 06 76 01 35 18.

Les adjoints sont disponibles sur rendez-vous.

La Députée du Tarn

M^{me} Muriel ROQUES ETIENNE

en remplacement de M. Philippe FOLLIOU élu sénateur.

Contact : muriel.roquesetienne@assemblee-nationale.fr

Permanence parlementaire au 63 avenue Gambetta à Albi.

La Communauté de Communes Centre Tarn

Accueil au 05 63 79 21 27

Service Jeunesse au 05 63 55 66 41

Présence à Montredon-Labessonnié d'un agent polyvalent (Jean-Pol THONET) de l'intercommunalité aux heures d'ouverture de l'Office de Tourisme, la Médiathèque et le Relais des Services Administratifs (ouverture du mardi au samedi de 10h à 12h).

La Mutuelle Sociale Agricole

2^e lundi de chaque mois de 9h à 12h,

sur rendez-vous au 05 63 48 40 19.

L'Assistante Sociale

Le mardi de 9h à 12h, sur rendez-vous au 05 63 48 17 20.

La Mission Locale (Aide à l'emploi)

2^e mercredi de chaque mois de 9h à 12h,

sur rendez-vous au 05 63 51 63 20.

» Défibrillateurs

Les décrets du 19 décembre 2019 font obligation aux établissements recevant du public d'être dotés de défibrillateurs. Cette mesure est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021 pour ceux recevant moins de 300 personnes.

Nous avons été donc tenus d'équiper les bâtiments communaux recevant du public de ces matériels à savoir : **l'école de la Sigourre, l'école des Fournials, la salle Polyvalente, l'église de Montredon et le stade de Lourtal.**

Ces équipements viennent renforcer ceux déjà installés à la Maison de Santé, la Maison de Retraite, la Mairie et à la piscine de Bezan en été.

Il est à souhaiter de ne pas avoir à utiliser ces défibrillateurs mais il est aussi sécurisant de savoir où ils sont et qu'ils sont là pour faire face à toute éventualité.